



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du mardi 7 avril 2026

Délibération : N° 2026-23

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mille vingt six le 7 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 30 mars 2026

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Hélène CATILLON, Philippe CHIKHI, Clément DEUDON, Kelly CATILLON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD

Absent(s) :

Francis MARTINACHE ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Laura ACCADEBLED-HECART ayant donné pouvoir à Johann WERY

Secrétaire de séance :

Régis SEMERY

Délibération 2026-23 Commissions municipales. Désignation des membres

DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20260407-2026-23-DE

Page 1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Aussi, il est proposé de créer sept commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques. Le nombre maximum autorisé est de 19.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : adopte la liste des commissions municipales suivantes:

- Commission Travaux-urbanisme-voirie-cadre de vie
- Commission Finances
- Commission Communication-Tourisme
- Commission Manifestations – Sécurité - Circulation
- Commission Affaires scolaires/Affaires sociales
- Commission Vie associative
- Commission Culture-Patrimoine

Article 2 : Après appel à candidatures, (*considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions*), et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- **Commission Vie associative** :
- Johann WERY, Président
- Grégory RONDIER, Vice-Président
- Corinne LALLEMENT
- Kelly CATILLON
- Marie-France DESIMEUR
- Philippe CHIKHI
- Lilou POULENARD
- Clément DEUDON
- Matthieu GAUDION
- Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX
- Christelle MAES

- **Commission Communication – Tourisme :**

- Johann WERY, Président
- Christelle MAES, Vice-Présidente
- Sylvie LOCATELLI
- Sandrine LEPORCQ
- Kelly CATILLON
- Marie-France DESIMEUR
- Grégory RONDIER
- Paul FOIGNE

Commission Culture-Patrimoine :

- Johann WERY, Président
- Christelle MAES, Vice-Présidente
- Hélène CATILLON
- Sylvie LOCATELLI
- Kelly CATILLON
- Grégory RONDIER
- Paul FOIGNE
- Corinne LALLEMENT

Commission Finances :

- Johann WERY, Président
- Régis SEMERY, Vice-Président
- Corinne LALLEMENT
- Hélène CATILLON
- Laura ACCADEBLED-HECART
- Grégory RONDIER
- Michel BRIDE
- Christelle MAES
- Clément DEUDON

Commission Travaux-urbanisme-voirie-cadre de vie :

- Johann WERY, Président
- Michel BRIDE, Vice-Président
- Corinne LALLEMENT
- Hélène CATILLON
- Laura ACCADEBLED-HECART
- Jérémy CHIKHI
- Lilou POULENARD
- Clément DEUDON
- Matthieu GAUDION
- Grégory RONDIER
- Régis SEMERY
- Paul FOIGNE

Commission Manifestations – Sécurité – Circulation :

- Johann WERY, Président
- Grégory RONDIER, Vice-Président
- Corinne LALLEMENT
- Hélène CATILLON
- Sylvie LOCATELLI
- Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX
- Kelly CATILLON
- Marie-France DESIMEUR
- Clément DEUDON
- Matthieu GAUDION
- Michel BRIDE
- Christelle MAES

Commission Affaires scolaires/Affaires sociales :

- Johann WERY, Président
- Marie-France DESIMEUR, Vice-Présidente
- Corinne LALLEMENT
- Hélène CATILLON
- Sylvie LOCATELLI
- Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX
- Kelly CATILLON
- Jérémie CHIKHI
- Philippe CHIKHI
- Clément DEUDON
- Matthieu GAUDION
- Grégory RONDIER

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 7 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Régis SEMERY



Le Maire,
Johann WERY

